

Vous venez de trouver une règle mise en ligne par des collectionneurs qui partagent leur passion et leur collection de jeux de société sur Internet depuis 1998.

Imaginez que vous puissiez accéder, jour et nuit, à cette collection, que vous puissiez ouvrir et utiliser tous ces jeux.

Ce rêve est devenu réalité !

Chantal et François ont créé l'Escale à jeux en 2013. Depuis l'été 2022, Isabelle et Raphaël leur ont succédé. Ils vous accueillent à Sologny (Saône-et-Loire), au cœur du Val

Lamartinien, entre Mâcon et Cluny, à

une heure de Châlon-sur-Saône ou de

Lyon, une heure et demi de Roanne ou

Dijon, deux heures de Genève, Grenoble ou Annecy et quatre

heures de Paris (deux heures en TGV).

L'Escale à jeux est un ludogîte, réunissant un meublé de tourisme ★★★★★ modulable de 2 à 15 personnes et une ludothèque de plus de 9000 jeux de société.

Au total, 320 m² pour jouer, ripailler et dormir.

**ESCALE À
JEUX**

escaleajeux.fr

09 72 30 41 42

06 24 69 12 99

escaleajeux@gmail.com



Dépouillement :

VERT : 20.000 voix + Action Sociale 4.000 voix + Notoriété 4.000
voix = 28.000 voix

JAUNE : 22.000 voix + Notoriété 6.000 voix = 28.000 voix.

2ème TOUR :

VERT : 17.000 voix + Notoriété 4.000 voix = 21.000 voix

JAUNE : 16.000 voix + A.S. 5.000 voix + Notoriété 6.000 voix =
27.000 voix.

Un joueur intervient et pose une carte de ballotage. Le scrutateur retourne la 1ère carte du talon qui se trouve être 7.000 voix pour le vert.

Le candidat CASE VERTE est ELU.

L'élection terminée, la carte du candidat battu est retirée du jeu et le joueur vainqueur reçoit le jeton correspondant à sa circonscription, jeton qu'il pose devant lui.

Le jeu continue en complétant entre chaque vote les mains des joueurs à 6 cartes.

Dans le cas d'épuisement du talon, les cartes déjà jouées reconstituent ce dernier après brassage.

FIN DU JEU

Pour le vote des 5 dernières circonscriptions : BORDEAUX, LYON, MARSEILLE, LILLE, PARIS, les joueurs ne peuvent disposer que des 6 cartes en leur possession. Ils ne peuvent tirer des cartes du talon que pour remplacer les "Action Sociale ou Ballotage". Ils ne disposeront donc plus que de 5 cartes pour LYON, 4 pour MARSEILLE, 3 pour LILLE. Les 2 dernières étant réservées à PARIS.

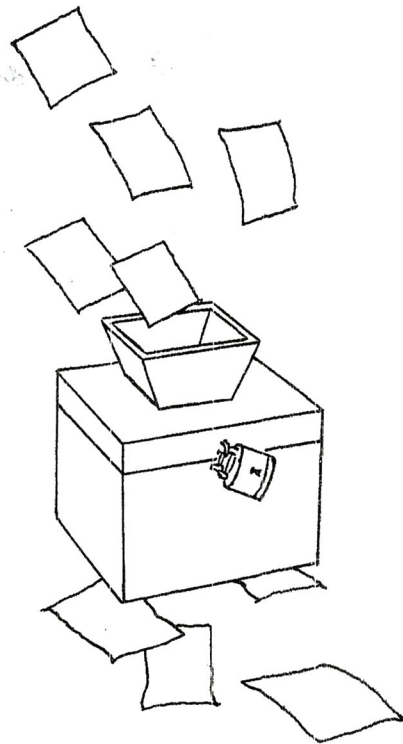
Au cours du dernier vote, les deux cartes sont obligatoirement déposées dans l'Urne.

Le vainqueur est celui qui a le plus de députés élus, c'est-à-dire celui qui dispose du plus grand nombre de circonscriptions.

En cas d'égalité, les coefficients additionnés de chaque circonscription déterminent le GAGNANT qui est alors élu

"PREMIER MINISTRE".

AUX URNES



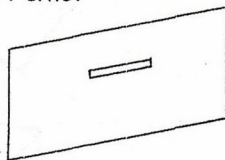
SANS ABSTENTION

"AUX URNES" se joue de 2 à 8 joueurs. Le but du jeu est de gagner les élections.

I - MATERIEL

- a - Une Carte de France comportant 24 rectangles doubles, un côté vert, un côté jaune, correspondant à 24 circonscriptions. Une ville principale par circonscription avec un coefficient représentant le nombre exact des députés dans le réel.
- b - 48 cartes de candidats. Chacune a, au départ, un nombre de voix (de 2.000 à 12.000) représentant sa notoriété avant l'ouverture de la campagne électorale.
- c - 186 cartes de vote réparties en :
 - 160 cartes de voix (vertes ou jaunes)
 - 16 cartes d'Action Sociale, vertes ou jaunes (représentant un certain nombre de voix supplémentaires).
 - 10 cartes de ballottage.
- d - des cavaliers et jetons.
- e - une urne constituée par la boîte elle-même.

N.B. Il est nécessaire de découper avec un couteau l'endroit prévu à cet effet à l'intérieur du couvercle de la boîte pour pouvoir utiliser l'urne.



II - REGLE DU JEU

Ce jeu se joue dans le sens des aiguilles d'une montre.

- 1^o) Distribuer, une par une, après les avoir battues et coupées, les cartes de candidats jusqu'à épuisement. (Dans le cas de 5 joueurs, le donneur et son suivant immédiat se servent d'office 1 carte de candidat à 12.000 voix au premier tour, et ne reçoivent pas de carte au tour suivant. Dans le cas de 7 joueurs, le donneur seul se sert d'office 1 carte de candidat à 12.000 voix au premier tour et ne reçoit pas de carte au tour suivant).
- 2^o) Marquer ses candidats à l'aide des cavaliers prévus à cet effet ; selon le nombre de joueurs chacun de ceux-ci aura une ou plusieurs couleurs qui lui seront réservées.

3^o) Présenter ses candidats dans les 24 circonscriptions en posant chacun à tour de rôle son candidat indifféremment du côté jaune ou vert de la circonscription, jusqu'à épuisement des cartes. (Il est évident qu'un joueur ne peut présenter 2 candidats dans la même circonscription et qu'il ne peut y avoir plus de deux candidats par circonscription, 1 côté vert et 1 côté jaune).

4^o) Distribuer six cartes de vote à chaque joueur (les cartes d'action sociale et de ballottage comprises). Le restant constitue le Talon. Il est déposé sur la table, face cachée.

Les élections proprement dites commencent alors, circonscription après circonscription, dans l'ordre indiqué sur la Carte de France, en commençant par AJACCIO.

Chaque joueur dépose à son tour une des 6 cartes de vote en sa possession dans l'Urne. Le vote est secret. Le tour terminé, un ou plusieurs joueurs peuvent déclarer "ACTION SOCIALE" et rajouter dans l'Urne une carte d'action sociale qui vaut à l'un des deux candidats des voix supplémentaires. (Il est bon d'annoncer à haute et intelligible voix le texte des cartes d'action sociale, sans donner le nombre de voix).

Le vote terminé, un scrutateur est désigné. Il préside au dépouillement des bulletins. Les cartes vertes donnent leurs voix au candidat côté vert, les cartes jaunes au candidat côté jaune. On ajoute le nombre de voix portées sur la carte de chacun des candidats.

Dans le cas où les deux candidats sont à égalité, on procède à un deuxième tour en complétant auparavant chaque main de joueur à 6 cartes.

Le candidat ayant obtenu le plus de voix est considéré "ELU".

Cependant, le joueur battu, ou tout autre joueur (même s'il n'est pas concerné par l'élection) peut déposer à ce moment sur la table une carte "Ballottage". Dans ce cas, le scrutateur retourne la 1^{ère} carte du talon et ajoute les voix portées sur cette carte au candidat correspondant à la couleur de la carte.

Dans le cas d'égalité après Ballottage, on recommence le vote en complétant toujours les mains à 6 cartes.

Le candidat ayant obtenu le plus de voix est déclaré "ELU".

La couleur de la carte de ballottage est indifférente et elle peut servir pour n'importe quel candidat. On ne peut jouer qu'une seule carte de ballottage par circonscription.

EXEMPLE :

A Nice : Candidat VERT : 4.000 voix
Candidat JAUNE : 6.000 voix